



**Direction Europe,
Attractivité et Aménagement**
Service Aménagement des Territoires

Monsieur Marcello ROTOLO
Président de la Communauté de Communes
Région de Guebwiller
Maire
1 rue des Malgré-nous
68502 GUEBWILLER

Dossier n° 20-2045
Suivi par Mathias MEONI
Tél. : 03 89 30 61 28

Colmar, le **17 AOUT 2020**

Monsieur le Président,

Votre prédécesseur m'a notifié, par courrier en date du 30 juin 2020, votre projet de modification simplifiée n°6 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'ISSENHEIM, en application de l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme.

Ce document a pour objet la suppression de l'emplacement réservé n°E ayant pour objet la réalisation d'une voirie d'accès au secteur d'aménagement dénommé AUr vers la rue Fleck.

En effet, il est précisé en page 7 de la note de présentation que les accès pour cette future zone d'habitation AUr s'effectueraient par la RD 3 bis (rue du Markstein) ; ils se situeraient sur une section de la RD 3 bis actuellement hors agglomération où la vitesse est limitée à 70 km/h et où le trafic moyen journalier s'élevait à 8 693 véhicules en 2019.

Compte tenu de cette extension urbaine, il conviendrait de classer cette portion de la RD 3 bis en agglomération.

Ce dossier n'appelant aucune autre observation, j'ai le plaisir de vous faire savoir qu'il recueille donc l'avis favorable du Département.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

